

Habitations électriques - Non électricien - H0 B0 H0(V)

Date de dernière mise à jour : 21 septembre 2024

Contexte et réglementation

Article R4544-9

Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Article R4544-10

Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

Durée de validité : 3 ans, selon la recommandation de la Norme NF C 18-510

Objectifs pédagogiques

- Sensibiliser aux dangers de l'électricité
- Connaître la réglementation et les risques présentés par les installations conformément à la norme NF C 18-510
- Obtenir l'attestation de formation habilitation électrique visée

Publics cibles

Toute personne ayant en charge des travaux d'ordre non électrique sur l'ensemble ou une partie d'un ouvrage électrique en exploitation, mis hors tension.

Pré-requis

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Parler et écrire français

Profil du formateur

Formateur expert justifiant d'une expérience professionnelle en électricité et possédant les habilitations correspondantes au domaine de formation

Programme

Tronc commun

- Notions d'électricité
- Risques électriques
- Habitations électriques
- Mesures de prévention
- Outillages et équipements
- Gestion des incidents/accidents

Module H0 B0 H0(V)

- Les acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- Les documents applicables et les utiliser
- Limites de l'habilitation indice 0 (autorisations et interdictions) et évaluation des risques dans ces limites
- Mettre en place et organiser la zone de travail, assurer la surveillance du chantier
- Les travaux sans tranchée

Durée de la formation

1 jour (7 heures)

Moyens pédagogiques

- Salle de formation équipée (PC, projecteur, Paperboard)
- Installation BT / Armoire pédagogique

Modalités d'évaluation

- Évaluation des connaissances par questionnaire
- Évaluation des savoir-faire via grille de compétences, avec mise en situation la plus proche de situations réelles de travail

Documents délivrés

- Certificat de réalisation
- Avis d'habilitation adressé à l'employeur lui permettant de délivrer le titre d'habilitation électrique.

Matériel requis

Pas de matériel requis

Accès à la formation

Entretien préalable réalisé afin de définir les modalités d'accès.

Délai d'accès

Entre 48h et 72h à compter de la prise de contact selon les places disponibles.

Calendrier

Disponible sur notre site www.certalis.com

Tarifs

Voir devis

Handicap - Accès aux PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours.

Contact

✉ contact@certalis.com

☎ 01 87 66 99 83